



Avignon, le 21 juin 2012

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale (pour information)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
(pour information)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE DES  
SERVICES DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Objet : Postes à profil

Téléphone  
04 90 27 76 20  
Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
gabriel.duboc  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon  
Cedex 4

## APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre du mouvement des personnels du 1er degré, je vous rappelle que certains postes du département sont profilés et demandent des spécificités. Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans le descriptif de chaque fonction peuvent postuler en suivant les modalités définies ci dessous:

1) Fiche de candidature jointe en annexe, **à adresser à la direction académique par la voie hiérarchique pour chaque fonction demandée.**

2) Les candidatures devront parvenir à mes services pour le : **mercredi 27 juin 2012 à minuit, délai de rigueur absolu** (attention aux délais postaux).

Les date, heure et lieu de commission vous seront précisés lors de votre convocation.

Pour tout renseignement (descriptif des postes, conditions de nomination, de diplômes ou titres, etc.), les fiches des postes à profil vacants sont jointes en annexe et peuvent être consultées sur le site Internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>

Pour le directeur académique,  
et par autorisation,  
Le chef de division

signé

Gabriel DUBOC



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



## LISTE INDICATIVE DES POSTES A PROFIL VACANTS

Les fiches de postes spécifiques sont consultables sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale, sur le bulletin départemental.

### POSTES A PROFIL DE L'ASH

- 1 poste SESSAD "Les Joncquiers"
- 1 poste de TR assujetti de servitude au Centre pénitentiaire et au centre éducatif fermé
- 1 poste d'enseignant spécialisé classe relais au collège Jean Brunet - Avignon
- 1 poste à l'IME départemental ISS

### POSTES A PROFIL relevant du dispositif ECLAIR

- 2 postes d'enseignants spécialisés à la SEGPA du Lavarin au collège MATHIEU d'Avignon

Contactez le chef d'établissement afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



## FICHE DE CANDIDATURE

### POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Téléphone  
04 90 27 76 20  
Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
gabriel.duboc  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon  
Cedex 4

---

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

**(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

---

**Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de :**

Avignon, le 22 juin 2012

## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

### **Public accueilli :**

La classe relais est destinée à accueillir un groupe de 6 à 12 élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et se trouvant en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

### **Objectifs :**

Dans le cadre de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 :

Le dispositif propose un accueil spécifique temporaire de ces jeunes, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Son organisation vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation. Il doit essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

### **Missions et tâches :**

- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli),
- Élaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation.
- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collèges du bassin,
- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge de ce type d'élèves et assurer la liaison avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif,
- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,
- Favoriser le dialogue avec les parents,
- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...,
- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire,

### **Formation – expérience professionnelle :**

Un professeur des écoles, de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou ayant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

### **Organisation du service :**

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPL, PJJ, intervenants sociaux)

DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation  
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par

Gabriel DUBOC

Téléphone

04 90 27 76 20

Fax

04 90 27 76 75

Mél.

gabriel.duboc

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon



### **Compétences :**

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

### **Qualités :**

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation  
Des Ressources Humaines**

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC  
Téléphone  
04 90 27 76 20  
Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.  
gabriel.duboc  
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers  
84077 Avignon**



Avignon, le 22 juin 2012



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

DIRECTION ACADEMIQUE DES  
SERVICES DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation  
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Téléphone  
04 90 27 76 20  
Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
gabriel.duboc  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon  
Cedex 4

### Public accueilli et établissement :

Les IME sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Les IME proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires de ces enfants ou adolescents. Ils apportent un accompagnement thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel.

### Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- Répondre aux besoins spécifiques révélés par une évaluation approfondie et périodiquement renouvelée.
- Favoriser l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, ...
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation

### Formation – expérience professionnelle :


L'enseignant :

- est de préférence titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles importants des fonctions cognitives
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

### Missions et tâches :

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- adapter les démarches et méthodes pédagogiques aux potentialités et aux capacités des élèves.



- 
- tenir compte des différentes étapes qui modulent le développement de l'enfant ou de l'adolescent.
  - employer une pédagogie active et individualisée, déployée en petits groupes
  - assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves.
  - construire et accompagner le lien avec les familles ;

#### **Organisation du service :**

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;
- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond à une formation préprofessionnelle ou professionnelle ;
- **26 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque les enseignements assurés sont de niveau préscolaire et élémentaire.

#### **Compétences :**

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

#### **Qualités :**

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs partenaires et équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ITEP (SESSAD les Jonquiers)

INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation  
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Téléphone

04 90 27 76 20

Fax

04 90 27 76 75

Mél.

gabriel.duboc

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

### Public accueilli :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'[article D. 312-59-2](#) du Code de l'action sociale et de la famille.

### Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève
- Permettre à l'enfant d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de socialisation.
- Favoriser la socialisation et les relations à autrui dans un cadre collectif
- Favoriser l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, ...
- Soutenir les potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'accompagnement et le soutien à la scolarité
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation

### Formation – expérience professionnelle :

- L'enseignant, de préférence :
- est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI ) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles importants à dominante psychologique
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.



### **Missions et tâches :**

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves. Accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- accompagner la scolarisation en classe ordinaire, dans le respect des besoins spécifiques des élèves ;
- construire et accompagner le lien avec les familles ;

### **Organisation du service :**

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;
- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond à une formation pré-professionnelle ou professionnelle ;
- **26 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque les enseignements assurés sont de niveau préscolaire et élémentaire.

Des heures de réunion de suivi de la scolarisation et de coordination peuvent être effectuées au-delà de la quotité précisée ci-dessus. Elles sont alors\* rémunérées en heures supplémentaires

- Service itinérant : le service inclut des changements de lieu d'enseignement (deux écoles différentes dans la journée). Le temps de déplacement est inclus dans les 26 heures.

### **Compétences :**

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

### **Qualités :**

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.





Avignon, le 22 juin 2012



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REMPLACANT SUR ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE

DIRECTION ACADEMIQUE DES  
SERVICES DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DE VAUCLUSE

### Public accueilli et établissement :

Division de la Valorisation  
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Téléphone  
04 90 27 76 20  
Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
ce.dvrh-84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon  
cedex 4

Adultes et mineurs détenus au centre pénitentiaire du Pontet.

L'établissement pénitentiaire est une structure placée sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire. La prise en charge des mineurs incarcéré(e)s de 13 à 18 ans, prévenus et condamnés est assurée au quartier pour mineurs. Il est dirigé par un directeur pénitentiaire.

La prise en charge des mineurs repose sur l'action d'une équipe pluridisciplinaire constituée des acteurs intervenant régulièrement auprès détenus : personnels de surveillance, éducateurs de la PJJ, enseignants de l'éducation nationale, médecins et infirmiers des services de soins somatiques et psychiatriques.

L'établissement pénitentiaire assure, outre sa mission de garde et d'exécution des peines, une mission d'éducation auprès des mineurs et de majeurs volontaires.

L'éducation nationale participe à cette mission en assurant l'enseignement aux mineurs détenus dans le cadre d'une unité locale d'enseignement (ULE) rattachée à l'unité pédagogique régionale (UPR) en milieu pénitentiaire.

### Objectifs :

L'enseignement est intégré à l'ensemble du parcours de réinsertion des mineurs détenus, depuis la phase d'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique et un bilan des acquis proposé, jusqu'à la préparation de la sortie.

La formation constitue une des priorités dans l'emploi du temps individuel de chaque mineur élaboré par les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

L'enseignement doit permettre aux mineurs, conformément aux objectifs du service public de l'éducation nationale :

- d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et les références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ;
  - de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque mineur détenu.
- Il répond aux demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition en tenant compte des besoins de chaque mineur détenu et de la durée de la peine.

### Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant :

- est de préférence titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option F, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves en difficulté scolaire grave et durable ;
- possède une expérience pédagogique antérieure acquise auprès de mineurs en difficulté (classes relais, centre éducatif fermé notamment) ou dans des établissements difficiles.



### **Missions et tâches :**

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement ;
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- adapter les démarches et méthodes pédagogiques aux potentialités et aux capacités des élèves ;
- tenir compte des différentes étapes qui modulent le développement de l'enfant ou de l'adolescent ;
- employer une pédagogie active et individualisée, déployée en petits groupes ;
- assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves ;
- construire et accompagner le lien avec les familles.

### **Organisation du service :**

- Vingt et une heures d'enseignement
- une heure hebdomadaire consacrée au bilan pédagogique initial pratiqué dans le quartier d'accueil et au suivi individuel du parcours de formation.
- deux heures de coordination et de synthèse (soit en complément soit à la place des heures d'enseignement - lorsqu'elles sont effectuées en plus des heures de service, ces deux heures sont rémunérées en heures supplémentaires).
- En cas d'absence de remplacement à effectuer sur l'établissement pénitentiaire, l'enseignant(e) est mis à disposition de la circonscription ASH pour effectuer un remplacement sur un autre poste spécialisé

### **Compétences :**

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats ;
- connaissance des adolescents et de leur développement psychologique

### **Qualités :**

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs partenaires et spécificités du milieu d'exercice) ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

## PROGRAMME ECLAIR

### FICHE DE POSTE PROFESSEUR DES ECOLES SPECIALISE

Domaine d'activité :	EPLÉ du programme ECLAIR
Intitulé de l'emploi :	Poste de professeur des écoles spécialisé en segpa Collège Anselme Mathieu...Avenue de la Reine Jeanne (SEGPA Le Lavarin) catégorie financière : 3

Implantation géographique :
Académie : Aix-Marseille
Ville : Avignon
Code postal : 84082 cedex 02

#### **Environnement de l'emploi :**

##### **- Contexte externe et interne de l'établissement :**

**Externe** : Dans un environnement très sensible, le collège (classé catégorie 1) accueille sur site 280 élèves + 64 élèves de Segpa. 64 autres élèves sont accueillis à la **Segpa le Lavarin** à 4 km. Public scolaire fragilisé par le contexte économique et social du quartier. *Une rénovation lourde du collège débutera en 2013 (pour s'achever en 2015).*

**Interne** : Globalement pacifié avec un taux d'encadrement convenable, le collège reste un lieu reconnu d'écoute pour les élèves et leurs familles. Les enseignants et le personnel de vie scolaire sont impliqués et vigilants. Un indispensable travail de cohérence éducative et pédagogique est quotidiennement mené.

**- Spécificités du projet pédagogique segpa** : Climat de l'établissement apaisé grâce à l'investissement de tous et à l'implication des familles en matière d'acquisition scolaire et d'orientation ambitieuse.

Les autres indicateurs de l'établissement sont accessibles sur le site académique de l'académie d'AIX-MARSEILLE <http://cap.agr.ac-aix-marseille.fr/accueil/index.php>

#### **Description des compétences attendues :**

##### **- Compétences requises**

- Sens du travail en équipe indispensable
- Expérience réussie et forte implication dans la prise en charge de la difficulté scolaire et comportementale
- capacités à établir des relations avec l'environnement (famille, institution ,,,)

##### **- Compétences attendues**

- Savoir mettre son dynamisme au service de projets innovants permettant la prise en compte des élèves dans leur globalité
- Positionner chaque élève au regard du socle commun : repérer ses difficultés et individualiser les apprentissages par la mise en place des projets individuels de formation

#### **Précisions particulières relatives au poste :**

- Part fixe et modulable ECLAIR
- Expérience de l'éducation prioritaire : souhaitée très fortement

Fait à  
Le

Signature du recteur :